



SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption du budget 2022 et présentation du règlement sur la taxation et la tarification

Saint-Basile-le-Grand, le 15 décembre 2021 – Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tiendra au courant des prochains jours des séances extraordinaires au Centre civique Bernard-Gagnon, situé au 6, rue Bella-Vista. Lors des séances extraordinaires du jeudi 16 décembre prochain dès 19 h, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 et le règlement relatif à la taxation et à la tarification pour la prochaine année seront présentés. Lors de la séance extraordinaire du lundi 20 décembre à 17 h, le conseil municipal procédera, entre autres, à l'adoption de ce règlement.

Réservez votre place dès maintenant !

Comme le nombre de citoyens pouvant assister à l'assemblée est restreint à un maximum de 50 personnes, la réservation au préalable est obligatoire. Rendez-vous au villesblg.ca/seances et réservez votre place.

En raison de la capacité d'accueil permettant à aux citoyens d'être présents lors de la séance, celle-ci ne sera pas diffusée sur le Web. Advenant le cas où le nombre de participants dépasserait la limite permise, la Ville évaluera la possibilité de diffuser la séance sur sa chaîne YouTube.

Mesures en vigueur sur place

Les citoyens qui souhaitent assister à l'assemblée devront procéder au lavage des mains à l'arrivée. Dans la salle, les chaises seront placées à 1,5 mètre de distance les unes des autres afin de maintenir la distanciation physique entre les personnes. Lors des déplacements à l'intérieur du bâtiment, le port du masque est obligatoire. Une fois assis, les citoyens pourront retirer leur masque, mais devront le remettre lorsqu'ils se dirigent vers le micro pour la période de questions. Le passeport vaccinal n'est pas nécessaire pour assister à la séance.

Documentation officielle

Le projet d'ordre du jour sera disponible quelques jours avant les séances au villesblg.ca/seances. Le procès-verbal, dès son adoption par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente, peut être consulté sur le site Web et à la mairie.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca